Réf. Farde e-Assemblées : 2719074

N° OJ : **179**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Appel à projets Horizon Europe - Projet ROOTED.- Adoption et signature de l'accord de partenariat.

Le Conseil communal,

Vu la décision n° 196 du Collège, prise en sa séance du 18 septembre 2025, d'autoriser le principe d'une candidature de la Ville de Bruxelles, via son UO Climat et Ville en transition, à l'appel à projets européen Horizon Europe en tant que partenaire du consortium "ROOTED" (farde n° 2675481) ;

Vu la décision n° 42 du Conseil communal, en sa séance du 12/12/2022, d'adopter le Plan Climat du territoire de la Ville de Bruxelles, avec des ambitions à l'horizon 2050 et des objectifs à l'horizon 2030 ;

Considérant l'objectif de ce Plan Climat d'encourager le développement de cuisines de quartier sur son territoire ;

Considérant le projet européen "Rooted" qui vise à développer les cuisines de quartier en Europe qui sera déposé dans le cadre de l'appel à projets "Créer des espaces urbains de co-création pour favoriser la transformation durable du système alimentaire" du programme Horizon Europe. Le consortium de projet porté par l'Université de Coventry est entre autres composé des universités de Gand et de Wageningen, des villes de Lille et d'Amsterdam, ainsi que d'associations telles que "Cuisines de quartier" basée sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant le fait que la Commission européenne a pris la décision de financer ce projet via son programme de financement Horizon Europe ;

Considérant le rôle de "Partenaire associé" de la Ville de Bruxelles dans le projet, qui consiste en une participation non financée sous les modalités suivantes :
- La Ville bénéficie d'un réseau d'échange de bonnes pratiques avec des universités, d'autres villes et acteurs associatifs pour développer les cuisines de quartier sur son territoire, en appuyant les associations locales ;
- La Ville est informée des actions menées part le projet pour atteindre l'un de ses objectifs du Plan Climat sur le territoire ;
- En contrepartie, la Ville (UO Climat et Ville en transition) s'engage à participer aux réunions de consortium et aux ateliers organisés dans le cadre du projet ;

Considérant que cette implication à minima de la Ville de Bruxelles (participation de l'UO Climat et Ville en transition à quelques réunions sur la durée du projet) permettra d'assurer un suivi des actions menées sur le territoire qui contribue directement aux objectifs du Plan Climat, sans qu'un budget communal soit engagé ;

Considérant l'accord de partenariat ("Consortium Agreement") qui lie les partenaires du projet et qui doit être signé par chacun d'entre eux ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Adopter l'accord de partenariat pour faire partie du consortium du projet européen "ROOTED", coordonné par l'Université de Coventry.

Article 2 : Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins avec les formalités d'éxécution.

Annexes :

Projet ROOTED - Accord de partenariat (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Projet ROOTED - Accord de partenariat (ENG - Version à signer) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)